

Questions parlementaires

20 Mai 2020

Réponse aux questions en plénière sur la Crise du Corona - Plan de relance et secteur de la santé

Le prononcé fait foi.

Crise du Corona - Plan de relance

Merci, monsieur le président.

Avant toute chose, j'aimerais répondre aux questions spécifiques qui concernent les résidences secondaires et la troisième phase. Ensuite, je m'attarderai sur l'aspect macro-économique de la relance.

Il est vrai que les virologues ont encore confirmé cette semaine que permettre aux citoyens d'à nouveau accéder à leur résidence secondaire n'aurait aucun impact sur le plan virologique.

C'est pourquoi nous ne voyons aucune raison de retarder de manière inutile cette autorisation. Nous y travaillons à très court terme.

Je tiens cependant à préciser que lorsqu'on parle de résidence secondaire, on ne fait pas uniquement référence aux villas chiques. Certes, il y a des villas chiques mais de très nombreux Belges possèdent une caravane et eux aussi, sans discrimination aucune, ont le droit de se rendre dans leur résidence secondaire.

J'aimerais donc que l'on cesse tous ces clichés lorsque l'on évoque les résidences secondaires ; il s'agit d'une seconde résidence pour tous, quelle que soit sa taille.

Pour ce qui est de la troisième phase, elle pourra en effet commencer le 8 juin.

Et nous ne pouvons en aucun cas avancer cette date. Pourquoi ? Parce que nous avons en effet besoin de ce laps de temps pour observer les conséquences de l'assouplissement des mesures restrictives. Et pour voir si nous pouvons ou non poursuivre sur cette voie.

Il y a beaucoup de questions très spécifiques sur des secteurs tout aussi spécifiques. Nous collaborons aussi avec les régions et les communautés, en fonction de leurs compétences respectives. Parce que la culture et l'enseignement sont par exemple des compétences communautaires. Nous faisons de notre mieux pour travailler en étroite collaboration. Évidemment, nous apporterons le plus vite possible une réponse aux personnes qui attendent un plan de déconfinement pour leur secteur spécifique.

Alors en ce qui concerne la question plus macroéconomique de la relance.

C'est vrai que le BFP et la BNB anticipent une récession possible de -8% cette année, suivie probablement d'une reprise assez lente.

Et, dans le cadre de la gestion de la crise, le gouvernement a déjà pris en concertation avec le Groupe des dix et les dix présidents de partis une série de mesures visant d'abord à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs, qu'ils soient employés ou indépendants. Nous nous sommes aussi attelés à préserver la santé des entreprises par le biais de mesures fiscales et parafiscales diverses. Je pense :

- au droit passerelle,
- au chômage temporaire pour force majeure,
- à la mise en place d'un moratoire temporaire sur les faillites,
- aux garanties bancaires pour assurer la liquidité de nos entreprises.

Au total, en deux mois seulement, nous avons déjà prévu d'injecter 13 milliards d'euros dans notre économie et prévu 53 milliards de garanties de l'Etat.

Il s'agit de :

- Près de 5 milliards d'euros pour les mesures relatives au chômage temporaire et au droit passerelle ;
- 2,2 milliards d'euros de provisions et de mesures pour le secteur des soins de santé
- 660 millions d'euros pour la solvabilité ;
- 350 millions d'euros pour le report des cotisations de sécurité sociale des indépendants ;
- 100 millions d'euros pour, par exemple, le congé parental.

Si ces mesures ont permis de répondre à la situation d'urgence, nous savons tous qu'elles devront être accompagnées de mesures complémentaires.

Il convient toutefois de distinguer, d'une part, l'apport urgent de mesures de soutien et, d'autre part, les mesures de relance qui devront redessiner les contours de la situation sociale et économique de notre pays à long terme.

Les effets de la crise du Covid se feront encore ressentir longtemps. Evidemment, ça appelle à de profonds changements pour l'ensemble de la société.

On ne peut improviser ces réformes en dehors d'un processus politique constructif au regard des enjeux majeurs qui se présentent à nous.

Le soutien à l'économie et la relance doivent certainement se compléter mais les mesures structurelles qui s'imposeront méritent je pense un débat politique approfondi reposant sur une très large assise démocratique.

Et deux types de mesures doivent être prises : des mesures transversales tout d'abord pour soutenir l'ensemble de l'économie mais aussi des mesures plus ciblées au bénéfice des acteurs économiques davantage impactés par la crise.

Et cela inclut, quand on parle des acteurs économiques davantage impactés par la crise, cela inclut évidemment aussi les populations les plus fragiles.

Parmi les secteurs les plus touchés, on pense aussi aux secteurs dont le déconfinement a lieu plus tard, qui sont toujours confinés de par la nature de leur activité, on pense évidemment à l'horeca et à l'événementiel, à la culture. Mais il y a une attention aussi sur le tourisme et l'aérien. Evidemment ces points ne sont pas exhaustifs.

Et ce travail, Monsieur Laaouej, oui, ce travail doit se faire avec le Parlement. Bien entendu le plus rapidement possible.

Dans ce cadre, j'ai demandé à l'ERMG de nous faire part d'un état de la situation précis et à jour de la situation économique. Nous serons ainsi en mesure de nous baser sur le diagnostic le plus précis.

Les mesures que nous prendrons devront venir compléter les initiatives de soutien et de reprise prises au niveau européen.

Dans ce cadre, l'initiative franco-allemande d'avant-hier proposant un plan de relance pour l'après-corona constitue un signal important. L'initiative est importante car elle amorcera une certaine dynamique et nous rapprochera d'une solution commune.

La proposition s'attarde notamment sur les aspects suivants : la recherche, la création de stocks stratégiques, le marché interne et le fonds de relance.

- Le fonds de relance doit être alimenté par l'émission de titres sur les marchés financiers. Le fonds devrait bénéficier aux régions et aux secteurs les plus touchés par la crise.
- Nous sommes plutôt partisans d'une combinaison de prêts et de subsides. En effet, nous sommes d'avis que la solidarité et la responsabilité vont de pair et que nous devons trouver le bon équilibre.
- De nombreuses zones d'ombre subsistent et devront encore être éclaircies, comme la question de savoir si les moyens octroyés seront ou non remboursés et quels seront les critères qui définiront les États membres et les secteurs qui pourront en bénéficier.

Le cadre financier pluriannuel va aussi jouer un rôle dans la relance. Et d'après les informations dont je dispose, tout ce qui concerne le digital et le green deal resteront les fers de lance du redéploiement économique de l'Europe.

Alors d'aucuns estiment que les discussions relatives à la relance doivent être l'occasion pour doter le pays d'un gouvernement bénéficiant d'une majorité parlementaire en son sein.

Je reste également convaincue que vu l'ampleur de la crise sans précédent que traverse notre pays, plus tôt cet objectif sera atteint, plus vite nous pourrons assurer que les décisions à prendre reposent sur des fondations durables et solides.

Je vous remercie.

Secteur de la santé

Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne la situation dans les hôpitaux et le préavis de grève, les images aussi du personnel mécontent de St Pierre. C'est vrai que ces images étaient fortes. Mais c'est vrai aussi que le message qu'ils portaient était tout aussi fort. Et cette action ne traduit en fait que la **détresse d'un personnel infirmier** mobilisé depuis des mois dans un contexte très difficile.

La crise du coronavirus a exacerbé les difficultés auxquelles le personnel infirmier avait déjà dû faire face au quotidien avant la crise.

Et ces difficultés, nous en avons discuté, de manière sereine, constructive. Hors du champ des caméras.

Et c'est pourquoi, j'insiste sur le fait que toutes les expressions publiques, dont celles évidemment des membres de ce gouvernement, soient empreintes de respect et d'empathie. La gravité de la situation et la détresse du personnel soignant l'exigent.

A ce sujet, j'ai eu également l'occasion, deux jours plus tôt, de m'entretenir avec les représentants de « Take care of care » sur ces mêmes questions. Et ce dialogue a permis de faire remonter les inquiétudes du terrain mais aussi, il est vrai, de dissiper certains malentendus.

Et nous avons prévu de continuer ce dialogue.

Je comprends le désarroi du personnel soignant et les problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est pourquoi j'aimerais qu'on y réponde rapidement.

Je tiens cependant à souligner que les derniers chiffres tendent à indiquer que la Belgique reste l'un des pays qui injecte le plus de fonds dans les soins de santé, en termes de pourcentage du PNB. Parmi tous les pays de l'UE, la Belgique occupe la cinquième position et la neuvième si l'on regarde les pays de l'OCDE.

Ceci n'empêche bien entendu pas que la revalorisation des professions de la santé doit demeurer une priorité. Cela implique une revalorisation salariale mais soulève aussi la question des conditions de travail ou de la disponibilité du matériel de protection nécessaire pour travailler en toute sécurité.

Dans ce cadre, j'ai demandé à la ministre De Block de lancer une concertation avec les syndicats. La première réunion a déjà eu lieu ce matin, en présence des ministres Muylle et Clarinval. Et on peut en effet parler de réelle concertation.

J'espère que ces discussions nous permettront de déboucher rapidement sur des perspectives et des réponses concrètes aux problèmes.

En ce qui concerne les arrêtés de pouvoirs spéciaux, au sujet d'une part de la réquisition du personnel de soins de santé et, d'autre part, de l'exercice de l'art infirmier par du personnel de soins de santé non qualifié, il a été décidé de les **suspendre** avec effet immédiat. Nous avons demandé aux dix partis qui avaient marqué leur accord sur ces arrêtés de pouvoirs spéciaux de les **abroger** définitivement samedi.

S'agissant de ces deux arrêtés, dans les deux cas, je rappelle qu'il s'agissait de mesures temporaires, exceptionnelles dont l'objectif était de pouvoir mobiliser du personnel pour venir en renfort, si besoin, d'équipes dont on connaît le degré de fatigue et le besoin de soutien. Il s'agissait bien d'un cadre juridique qui permettait d'assurer la continuité du fonctionnement des hôpitaux et des maisons de repos auquel nous aurions pu faire appel en cas de nécessité, et seulement, et seulement, en cas de nécessité.

Et je rappelle aux parlementaires qui s'étonnent, qui critiquent lourdement le contenu de ces arrêtés de pouvoirs spéciaux, pour la plupart ils ont fait l'objet d'un accord de leur président de parti. Il en est autre chose du timing, je n'en disconviens pas. Mais je voudrais au moins qu'on ait la correction intellectuelle de reconnaître quand on a en son temps validé des choses.

Et comme je viens de le dire, ces arrêtés de pouvoirs spéciaux sont effectivement suspendus immédiatement et le kern élargi statuera ce samedi sur leur abrogation définitive.

Et comme vous le voyez, nous sommes conscients, nous sommes reconnaissants du travail essentiel réalisé par le personnel médical. Les problèmes auxquels ils font face doivent être rencontrés. Nous y travaillons.

Je vous remercie.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-la-crise-du-Corona-plan-de-relance-et-le-secteur-de-la-sante>